



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 5 JUILLET 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 44 - Extension de chambre funéraire

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet 2022, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt neuf juin 2022, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. PADIOLEAU a donné procuration à Mme CIRON

Mme JARRET a donné procuration à Mme GALLAND-PLUMEJAULT

M. KESKIN a donné procuration à M. BOISSEAU

Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY

Mme HEBERT a donné procuration à M. NOMARI

Secrétaire de séance : M. BEASSE

OBJET : Extension de chambre funéraire

E X P O S E

Les pompes funèbres AMBULANCE AGREE GUINGUENE GARCIA, habilitées par la préfecture de Loire-Atlantique sous le numéro 95044037, et dont la gérance est exercée par Monsieur David GARCIA ont déposé un permis de construire visant à permettre l'extension de la chambre funéraire située 1 rue Pierre Mendès France à Châteaubriant. Le permis de construire a été accordé le 18 mai 2022.

Cet agrandissement concerne à la fois la création d'une salle de cérémonie et d'un salon supplémentaire.

Conformément à l'article R. 2223-74 du Code général des collectivités territoriales, l'extension d'une chambre funéraire est autorisée par le préfet après consultation du conseil municipal de la commune concernée, ainsi que l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Après prise de connaissance du dossier, il vous est proposé de donner un avis positif à la demande de l'entreprise AMBULANCE AGREE GUINGUENE GARCIA.

D E C I S I O N

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- 1) Emet un avis favorable sur le projet d'extension de la chambre funéraire de l'entreprise AMBULANCE AGREE GUINGUENE GARCIA ;
- 2) Décide d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité


Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 5 juillet 2022

Préfecture de Loire-Atlantique
Le secrétaire de séance,
044-214400368-20220707-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2022

Publication le : 07-07-2022
GREGORY BLASSE

Le Maire,


Alain HUNAUT

Le Maire,
Alain HUNAUT

